Les « besoins éducatifs particuliers » : une clef pour la scolarisation de tous les élèves en difficulté

Dr Élisabeth Zucman

« La complexité humaine, c'est l'unité dans la diversité et la diversité dans l'unité. »

Edgar Morin

I/ Introduction : définition et historique

Le concept de « besoins éducatifs particuliers » (BEP) a été conçu en Angleterre dans les années 1975-78 et développé par Seamus Hegarthy et M. Warnock sous le terme de « special educational needs ». Il a été immédiatement adopté aux USA.

Un bref regard sur un dictionnaire de base (Hachette, 2004) situe d'emblée l'intérêt fondamental des trois mots qui le constituent :

- ➤ <u>le besoin</u> est défini comme « ce qui est indispensable à l'existence ». Il est de bon ton aujourd'hui d'en débattre entre philosophes et sociologues. La notion de « besoin » est à mes yeux légitimée par les travaux d'Abraham Maslow qui a publié en 1972 la pyramide des besoins de l'être humain dont la satisfaction lui permet d'exister plutôt que de survivre. Ceci dans la mesure où on ne se contente pas de répondre aux besoins physiologiques primaires, mais aussi à ceux qui assurent la dignité de l'être, parmi lesquels selon Abraham Maslow, le besoin d'estime de soi et d'autrui ;
- ➤ <u>éducatif</u> est dans mon petit dictionnaire « ce qui développe les facultés, les apprentissages, les connaissances » voici résumés les objectifs de toute scolarisation ;
- <u>> particulier</u> est défini comme « ce qui appartient en propre à une personne ». Ces quelques mots conduisent à individualiser notre regard dans une recherche inlassable de l'originalité de chaque personne humaine.

En dehors de notre pays, le concept de BEP s'est, en moins de vingt ans, instauré dans les pays pragmatiques, en tant que socle de la scolarisation de tous les élèves en difficulté, qu'elle soit durable, permanente ou passagère. Dès 1978, Seamus Hegarthy avait fait la démonstration, malheureusement non traduite en français, que l'usage de ce concept permettait d'améliorer la scolarisation de tous les élèves et que le brassage (*mainstreaming*) transformait positivement l'ensemble de l'école. Les pays scandinaves se sont aussi rapidement tournés vers une organisation de la scolarisation qui tienne compte de la diversité des besoins éducatifs particuliers. Une telle évolution était en harmonie avec une société tournée vers la désinstitutionalisation et une relative démédicalisation.

L'évolution rapide de la scolarisation au Portugal offre une démonstration originale du lien fort entre « l'école » et les politiques sociales. En 1978, « la révolution des œillets » permet aux enseignants d'ouvrir l'école aux enfants en difficulté et handicapés. Le Portugal se tourne alors vers la France, « Mère des Lois », et adopte son modèle d'intégration scolaire issu de la loi du 30 juin 1975. Très vite, les enseignants portugais refusent d'accueillir les enfants handicapés, si les enfants en échec scolaire grave pour des raisons sociogènes n'ont pas accès à des aides de qualité équivalente. Dès 1980, l'ensemble des enfants portugais ayant des BEP a le même accès à une réglementation unifiée. D'autres pays de l'Europe du sud les rejoignent avant la fin du XX^{ème} siècle.

2/ En France, les cloisonnements conceptuels et réglementaires se maintiennent

- ... et paradoxalement s'accompagnent d'un certain nombre de confusions.
- → <u>la loi du 30 juillet 1975</u> n'accorde le statut de « personne handicapée » qu'à celle qui est atteinte d'une "déficience" motrice, sensorielle, mentale » ... excluant les maladies graves ou chroniques, en particulier les troubles psychiatriques, dits aujourd'hui "troubles envahissants du développement" (TED), chez l'enfant. Ce faisant elle introduit une confusion entre « handicap » et « déficience » qui persiste encore, en dépit de l'adoption de la classification de l'OMS dans les années 1980 par la France. Mais la réaction énergique des familles permit d'inscrire les enfants malades chroniques dans les textes de 1982-83 sur « l'intégration scolaire » :
- ➤ <u>la loi du 11 février 2005</u> sur « l'égalisation des chances » élargit quelque peu la population concernée en autorisant « l'inclusion scolaire des enfants atteints de troubles psychiques et de troubles neuropsychologiques des apprentissages (« dys » ou troubles cognitifs) ». Ainsi sont aujourd'hui éligibles à

une scolarisation en classe ordinaire l'ensemble des enfants atteints d'une déficience ou d'une maladie chronique (prévalence 2% des moins de 20 ans) et ceux qui ont des « dys » (prévalence des « dys » : 3,5 à 4%). Mais les enfants en grand échec scolaire, lié à des carences environnementales, familiales, culturelles ou socio-économiques ... sont non seulement exclus du champ de la loi du 11/02/ 2005, mais encore les Commissions de circonscription chargées de la prévention, des remédiations et du maintien à l'école ont été dissoutes! Or, le rapport de la Haute autorité de l'Éducation, en date du 27 août 2007, a évalué l'échec scolaire des élèves sortant du CM2 à 40%; 15% quasiment illettrés sont inaptes à l'entrée en 6ème. Tous sont porteurs, non pas de « déficiences », mais présentent des BEP, depuis le début de leur scolarisation. Des aides précoces et différenciées leur auraient épargné l'échec invétéré, l'auto dévalorisation, la survenue de troubles réactionnels des comportements qui aboutissent à l'exclusion scolaire ou à d'autres formes de déscolarisation :

➤ les décrets d'application de la loi de février 2005 instaurent « la scolarisation des élèves handicapés » comme une obligation nationale de premier plan, prévoient pour eux l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'une grande complexité administrative contrastant avec ce qui est, encore aujourd'hui en 2008, une redoutable pauvreté des moyens humains : par exemple, des « enseignants référents » surchargés de dossiers et de multiples implantations scolaires, des AVS non formés et précaires. Pour ce qui est de l'outil conceptuel du BEP, il est parfois, mais rarement, mentionné et, la plupart du temps, confondu avec la notion de handicap, une confusion nouvelle ...

3/ Causes et conséquences de la « mise hors la loi » de l'échec scolaire et de la méconnaissance des BEP.

Dans l'espoir de sortir un jour de cette double exclusion excluant de l'école chaque année des milliers d'élèves dans notre pays, je crois utile de tenter d'en analyser les multiples causes. Elles sont, me semble-til, essentiellement culturelles :

- ➤ il en est de proprement conceptuelles. Nous avons déjà cité les confusions de sens « déficience = handicap / BEP = handicap». Faut-il d'ailleurs voir là, un des effets « envahissants » de la notion même de handicap, qui recouvre l'ensemble de la personne et qui diffuse de la personne handicapée à ses proches : famille, professionnels ? :
- > sur le plan théorique, l'opposition toujours de règle dans notre pays entre le « normal » et le pathologique, ainsi que la prééminence du diagnostic médical sur la notion de « situation de handicap » ne facilitent pas l'inclusion des populations (en échec et handicapées) ni l'appropriation de concepts transversaux (comme les BEP) dans une même loi ;
- > mais les résistances les plus fortes sont subjectives et de l'ordre du ressenti. Elles sont enracinées dans des peurs (comme celle de la violence), dans des culpabilités (comme celle d'un étiquetage extensif ou celle de ne pas savoir bien répondre à des besoins moins repérables). Enfin, à titre d'hypothèse, je me demande si des jugements de valeur à l'encontre des familles les plus démunies n'ont pas contribué à laisser leurs enfants en échec, hors du champ de la loi. Je me demande aussi si des impératifs économiques à courte vue n'auraient pas restreint l'accès à des aides différenciées à une population plus large. Leur exclusion a pourtant un coût financier et plus encore humain qu'on devine très élevé et que nos économistes se gardent bien de calculer;
- ➤ les conséquences de notre loi restrictive sont certes incalculables et n'intéressent encore qu'une minorité, mais elles sont multiples et graves : notre isolement par rapport aux autres pays développés, la contradiction entre une loi conçue pour « l'égalité des chances » et l'aggravation des inégalités entre élèves qu'elle a entraînée, le découragement des enseignants, la honte des familles et la souffrance des élèves en échec acculés au renoncement ou à la violence ...

4/ Le BEP, clef de « l'École pour tous »

S'approprier le concept de BEP au cours de la formation de tous les enseignants en IUFM, dans les pratiques pédagogiques de la maternelle au lycée, ainsi que pour la scolarisation en établissement et services sanitaires et médico-sociaux et enfin pour les études et recherches pédagogiques présenterait de multiples intérêts :

- > en premier lieu, la mise en œuvre du BEP oblige à porter sur l'élève un regard neuf, dénué de tout a priori, qui permettra de déceler les besoins, même les plus simples et les plus temporaires (comme le port d'un plâtre ou une détresse passagère lors d'un éloignement familial), besoins qui nécessitent pourtant une aide précise et immédiate pour sauvegarder le succès d'une année scolaire. L'impact est évidemment tout autre et au long cours lorsqu'il s'agit de maladies ou de handicaps. Mais dans l'un et l'autre cas, le concept pragmatique de BEP rouvre l'accès à la mise en œuvre effective d'un projet personnalisé de scolarisation souple et sans retard.
- > ce concept, proprement pédagogique forge un langage commun dans l'école et met à l'abri des querelles du secret médical, des classifications, fussent elles internationales, et des risques d'étiquetage.

- > ce faisant la prise en compte du BEP permet de suivre avec plus de souplesse et de proximité les méandres du développement propre à chaque élève dans ses capacités émergentes et de prévenir des risques de régression.
- > de plus, cela implique une démarche pédagogique et des formations harmonisées, susceptibles d'aplanir les murs invisibles, voire les hiérarchies involontaires qui séparent les élèves et les enseignants par type de difficulté (handicap, maladies, échec, troubles cognitifs ...).
- ➤ le concept de BEP recrée ainsi une communauté scolaire à partir d'un droit égal aux aides, remédiations, adaptations et soutiens ... Mais ceux-ci demeurent, bien entendu, diversifiés et clairement différenciés pour s'adapter, au mieux, aux besoins évolutifs de chacun des élèves concernés.
- > enfin, la mise en œuvre effective du concept de BEP aurait de surcroît l'intérêt de rapprocher notre pays de ceux qui l'ont adopté depuis des années en Europe et ailleurs, pour faciliter de fructueux échanges sur les pratiques et les recherches pédagogiques.

5/ Conclusion

Ils existent, dans notre pays démocratique, riche et cultivé, les moyens de répondre effectivement et efficacement aux BEP durables ou transitoires, de chacun des élèves concernés.

L'immense majorité des enseignants désire se les approprier. Leurs formateurs en IUFM et en formation continue sont prêts à les leur transmettre pour revivifier « une seule École pour tous ».

Annexe

Pour la formation des enseignants, 10 repères afin d'intégrer un concept intégrateur : le Besoin Éducatif Particulier

- 1 Le BEP désigne depuis 25 ans, en Europe et Amérique du Nord, le besoin d'une aide pour apprendre.
- 2 Ce n'est donc pas un diagnostic médical et cela n'implique pas non plus une déficience permanente de l'élève.
- 3 Le BEP peut être durable ou transitoire.
- 4 Dans tous les cas un BEP est multifactoriel, lié à des caractéristiques propres à l'élève et à son environnement familial, culturel, économique ... et scolaire.
- 5 Le BEP repose sur la découverte sans a priori et sur la compréhension de chaque élève en situation d'apprentissage scolaire.
- 6 Le BEP est un concept intrinsèquement pédagogique relevant de la compétence et de la responsabilité des enseignants et de l'école.
- 7 Il leur permet de mettre en œuvre des projets pédagogiques personnalisés pour chaque élève
- 8 Il ouvre l'accès aux aides différenciées indispensables aussi bien aux élèves en échec scolaire qu'aux élèves handicapés.
- 9 Il affranchit les enseignants des segmentations introduites par des réglementations spécifiques (ex. loi février 2005).
- 10 Il crée une communauté d'objectifs et de langage entre les enseignants et à l'égard des familles de tous les élèves.